



Recommandations
de bonnes pratiques
à destination des
assistants maternels
à domicile
et en MAM

Déconfinement du 11 mai 2020



L'enfant est sensible à son entourage proche et au monde qui s'offre à lui

Le climat de crise sanitaire a généré des inquiétudes, légitimes tant du côté des parents que des professionnels. Professionnels, institutions, parents, nous sommes tous garants de l'épanouissement et de la sécurité affective des enfants. Aussi, nous devons tout mettre en œuvre pour proposer un accueil sécurisant et favorable dans ce contexte particulier.

Les règles d'hygiène jouent un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses car elles permettent de réduire les sources de contamination et leur transmission. Leur application est particulièrement importante au domicile des assistants maternels et dans les MAM.

Pour autant, les recommandations ne doivent pas altérer la qualité de l'accueil et de la relation avec les enfants: interactions enfant/adulte, échanges, jeux, accompagnement des enfants au quotidien

Le Président de la République a annoncé le dé-confinement à partir 11 mai prochain. En lien avec les directives ministérielles, le service accueil du jeune enfant de la Direction Enfance Famille, vous propose un recueil de bonnes pratiques permettant d'assurer un accueil le plus sécurisé possible. Celles-ci se basent sur la note gouvernementale du 1^{er} avril 2020 et du Haut Conseil en Santé publique du 24 avril 2020 qui rappellent l'importance d'une application rigoureuse des mesures barrières au quotidien afin de se protéger et protéger les enfants accueillis.

Au-delà des mesures gouvernementales obligatoires, ce document à caractère informatif peut vous aider dans votre mission quotidienne et à formaliser vos nouveaux protocoles.



Il est important de rappeler que le risque de contamination est plus important entre adultes qu'entre jeunes enfants et adultes.

« Contrairement aux situations observées avec de nombreux virus respiratoires, les enfants sont moins souvent porteurs du Sars-Cov-2 que l'adulte.

Les données disponibles sur la contagiosité des enfants entre eux et vers les adultes sont rassurantes, en particulier en ce qui concerne les jeunes enfants.

Sous réserve de l'application de mesures barrières, le retour en collectivité ne semble pas représenter un risque significatif pour des adultes contacts.

Le rôle dans la dynamique de l'épidémie chez l'adulte paraît modeste et concernerait plutôt les adolescents de plus de 15 ans. Le risque d'infection pour les adultes relève surtout du contact entre adultes eux-mêmes (enseignants, personnels et parents groupés en sortie d'école) »

Source:

Publication du 25 mars 2020, l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire



La doctrine sanitaire en matière de lutte contre la pandémie Covid-19 repose sur la déclinaison de mesures barrières et l'application des règles d'hygiène et de prévention afin de protéger les professionnels et de limiter au maximum la transmission interindividuelle dans la population dans le cadre du dé-confinement.

Ainsi , que ce soit en MAM ou au domicile des assistants maternels, cette doctrine sanitaire repose sur **l'application rigoureuse de trois mesures principales** :

+ La distanciation sociale ou physique (distance d'au moins 1 mètre)



+ L'hygiène des mains scrupuleusement respectée soit par un lavage des mains à l'eau et au savon soit par une friction hydro-alcoolique en gel ou en solution

+ Le port d'un masque grand public, non sanitaire (en tissu avec homologation AFNOR / de catégorie 1)

Enfin, pour maîtriser complètement la transmission et la persistance environnementale du virus, cette doctrine est complétée par **une mesure environnementale** :

+ Un nettoyage régulier et rigoureux et /ou une désinfection des milieux et surfaces



Hygiène des mains pour le professionnel :

Lavage des mains = mesure barrière LA PLUS IMPORTANTE ET OBLIGATOIRE

En MAM les instructions d'hygiène des mains doivent être affichées

- 

Mouillez-vous les mains avec de l'**eau**
- 

Versez du **savon** dans le creux de votre main
- 

Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les **doigts**, les **paumes**, le **dessus des mains** et les **poignets**
- 

Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone **entre les doigts**
- 

Nettoyez également les **ongles**
- 

Rincez-vous les mains **sous l'eau**
- 

Séchez-vous les mains si possible avec un **essuie-main** à usage unique
- 

Fermez le robinet avec l'**essuie-main** puis jetez-le dans une poubelle

CONSEILS

Quand :

Le matin avant tout contact avec les enfants
Après tout contact avec un des parents
Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas
Avant et après chaque change ou avant et après avoir accompagné un enfant aux WC, avant et après y être allé soi même
Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
Avant chaque sieste

Port de gants

le port de gant n'appartient pas aux mesures barrières
Ils sont une **fausse sécurité s'ils sont mal utilisés**, ils peuvent avoir un effet inverse contaminant



Ils peuvent servir ponctuellement pour un change ou un mouchage s'ils sont jetés en poubelle fermée immédiatement après usage

Ils sont surtout utiles lors de l'entretien des locaux

Il ne faut pas mettre de gel hydro-alcoolique (SHA) sur des gants



CONSEILS

Hygiène des mains pour l'enfant :

Selon l'âge, lui laver les mains avec un gant individualisé ou lui faire laver les mains

Dans les MAM, les instructions d'hygiène des mains doivent être affichées

Quand:

A son arrivée et avant son départ du domicile de l'assistant(e) maternel(le) ou de la MAM,

Avant et après le repas,

Après le change ou mise sur le pot,

S'il a toussé dans sa main ou essuyé son nez

S'il s'est frotté les yeux

Entre 2 activités



L'utilisation du gel hydro alcoolique est interdite pour les enfants

Le flacon doit être posé en un endroit non accessible aux enfants

A noter: Il est fortement déconseillé d'empêcher les petits de porter les mains à la bouche car ils sont en phase d'exploration orale nécessaire à leur développement.



CONSEILS

Port du masque :

Le port du masque grand public en tissu homologué de catégorie 1 (filtration à 90%) est rendu obligatoire pour les assistants maternels. il est en vente dans les pharmacies. Il est important de le porter tout au long de la journée en tenant compte le plus possible de l'âge des enfants. Si cela vous est difficile ou si l'enfant est en insécurité, privilégier le port du masque sur les temps suivants:

- lors des contacts avec les adultes entrant dans la MAM ou au domicile (Parents, livreurs, facteur..)
- lors du change ou d'un soin à l'enfant
- lors de la préparation des repas et lors du repas



le masque doit être enlevé par les élastiques, il ne doit pas être posé n'importe où, ni dans la poche. Il ne faut pas le manipuler . Si tel est le cas, le masque doit être changé. Il doit être jeté dans une poubelle spécifique.

Les enfants ayant déjà leurs repères chez un assistant maternel vont s'habituer aux masques. L'important est qu'ils puissent suivre le regard de l'adulte (on sourit avec les yeux) et que la voix de celui-ci accompagne dans la tonalité et les gestes, les propos et les consignes donnés. En revanche, il faudra être plus attentif avec les enfants nouvellement accueillis n'ayant pas encore leurs repères chez l'assistant maternel ou en MAM



Interdiction formelle de faire porter un masque à un enfant de moins de 6 ans : risques respiratoires et d'étouffement.

Dans tous les cas, le port du masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas.



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

Accueil des parents et des enfants

CONSEILS

Arrivées et départs échelonnés pour limiter les regroupements :

Le parent peut envoyer un SMS à son arrivée afin que l'assistant maternel, équipé de son masque, se prépare à le recevoir et lui ouvre la porte.

Prévoir des solutions hydro-alcooliques à disposition des assistants maternels et des parents à l'entrée de la MAM ou du domicile

+ Le parent et le professionnel portent un masque

+ Un seul parent doit accompagner son enfant au domicile de l'assistant maternel ou à la MAM.

Les frères et sœurs restent à l'extérieur si possible.

Pour la protection de tous, accueillir l'enfant et son parent à l'entrée du domicile ou de la MAM (sur le pas-de-porte) . Il est possible de marquer au sol une zone à ne pas dépasser.

Appliquer les gestes barrières et adapter la salutation distanciée : pas de poignée de mains, ni de bise. Ne pas embrasser l'enfant et lui expliquer de manière simple et sécurisante pourquoi.

Se tenir à distance du parent (1 mètre)

La poussette reste à l'extérieur





Accueil des parents et des enfants

CONSEILS



Informez préalablement les parents des nouvelles conditions d'accueil. Dans les MAM affichez les recommandations des gestes barrières à l'entrée.

+ Les parents doivent prendre la température avant l'arrivée de l'enfant. Si l'enfant est fiévreux, ne pas l'accueillir et conseiller au parent de joindre le médecin traitant.

+ Déchausser l'enfant dans l'entrée et l'équiper de ses chaussons réservés au lieu d'accueil

Ne pas autoriser les jouets de la maison, sauf le doudou, essentiel à la sécurité affective de l'enfant . La fonction de celui-ci est de voyager entre la domicile et le lieu d'accueil, mais il sera lavé régulièrement.

Privilégier un **temps court de transmission orale**. Un RDV téléphonique peut être programmé si un échange plus soutenu est nécessaire.

Privilégier le **rangement des sacs de chaque enfant à distance de l'espace principal d'accueil** (ex : garage)

Prévoir un kit de matériel propre à chaque enfant pour la semaine ou pour une quinzaine (paquet de couches, tenues de rechange, chapeaux, crème solaire, produits hygiène et alimentaires)



CONSEILS

Organisation générale au sein de la MAM :

Le nombre d'enfants accueillis simultanément ne peut pas dépasser 10. Les MAM, en fonction de leur locaux devront former des groupes de 10 enfants maximum sans croisement possible

Les assistants maternels exerçant dans les MAM dont la capacité est supérieur à 10 enfants devront ainsi prioriser les accueils selon des critères. Ceux-ci devraient être précisés lors de la diffusion des mesures ministérielles.

Les assistants maternels sont autorisés à accueillir leurs propres enfants si ceux-ci ne sont pas accueillis à l'école primaire et dans la limite stricte de 10 enfants maximum

Afin d'anticiper la reprise d'activité, vous pouvez vous reporter à la liste suivante pour organiser ces accueils :

- Les enfants des personnels prioritaires
- Les enfants et familles rencontrant des difficultés (familles monoparentales, logement exigu, problème de santé des parents)
- Les enfants dont les parents ne peuvent pas télé-travailler (ex commerçants, agriculteurs, industrie)

Les assistants maternels doivent privilégier dans la mesure du possible l'accueil des mêmes enfants chaque jour afin d'éviter les croisements entre les enfants et les familles

Le rappel des gestes barrières devront être affichés à l'entrée de la MAM (affiche fournie). L'organisation en commun nécessitera d'être repensée. Des protocoles sont à formaliser pour le nettoyage des surfaces et sols, des jeux, du linge ainsi qu'une fiche « conduite à tenir » en cas de suspicion de covid-19 . Les parents devront en être informés



CONSEILS

Le contexte de crise ne permet pas de mettre en œuvre des adaptations et familiarisations dans les meilleures conditions.

Aussi, dans la limite du possible nous conseillons de reporter les adaptations dans la seconde période de dé-confinement

En cas de forces majeures :

- + échanger au maximum au préalable par téléphone, sur les habitudes et rythmes de l'enfant.**
- + Préparer le contrat par mail afin de limiter le temps en proximité lors de la signature.**
- + effectuer la visite du logement pour un seul des parents hors présence des autres enfants et avec port du masque pour chacun des adultes. L'assistant maternel permet la visite de la pièce principale et propose des photos des autres espaces d'accueil. La visite complète sera proposée ultérieurement**



En MAM, si vous disposez d'une pièce à l'écart de la pièce de vie, vous pouvez la réserver pour le temps d'adaptation à condition que le parent n'ait pas à traverser l'espace d'accueil et de jeux



CONSEILS

Pas de recommandations gouvernementales disponibles à ce jour

La MAM ou l'assistant maternel peut fournir le repas : cela devra être négocié avec le parent mais non imposé

Préparation :

Porter une blouse et un masque pour la confection du repas.

Laver à l'eau du robinet les fruits et légumes avant de les éplucher.

Jeter les emballages avant le rangement (ex : cartons , yaourt).

Conseiller aux parents de nettoyer quotidiennement le sac isotherme de transport (eau + liquide vaisselle et rinçage).

Après lavage des mains:

laver l'extérieur des contenants apportés par les parents (pot, boîtes, biberons), avant de les ranger dans le réfrigérateur.



Nettoyer intégralement le réfrigérateur une fois par semaine et la poignée tous les jours. Il est possible d'avoir un bac nominatif par enfant au sein du réfrigérateur pour les aliments apportés par les parents.



En MAM, le temps de préparation des repas devra être modifié dans le déroulement de la journée par rapport à l'organisation habituelle. Demander aux parents d'apporter le repas dans une boîte hermétique facilement nettoyable et identifiée au nom de l'enfant



CONSEILS



ORGANISATION DES REPAS :

- + Installer à table les enfants en maintenant une distance entre eux afin qu'ils ne partagent pas leurs aliments. En MAM, si possible selon le nombre d'enfants, faire 2 tablées ou 2 services.**
- + Se positionner aux cotés de l'enfant pour l'aider pour son repas. Eviter le face à face**
- + Laver ou faire laver les mains des enfants avant et après le repas.**
- + Laver les serviettes de table et bavoirs individuels chaque jour**
- + Laver la vaisselle en lave- vaisselle ou utiliser une eau très chaude avec un lavage long et soigneux.**
- + Nettoyer au détergent/désinfectant alimentaire (ex sanytol) les tables ,chaises hautes et chaises basses, puis rincer à l'eau claire**



CONSEILS



Favoriser les jeux et échanges avec les enfants :

Les activités proposées seront repensées de manière à laisser de l'espace entre les enfants : comptines, lectures, jeux de marionnettes, jeux sur table où les enfants peuvent jouer à distance les uns des autres (jeux de cache-cache, parcours)

Constituer un roulement de caisses de jeux en veillant à une répartition suivant les âges et les types de jeux proposés, ce qui suscitera l'intérêt des enfants. Cela limitera la manipulation des jouets entre les enfants.

Ne pas organiser d'activités avec des matériaux de manipulation difficilement lavables (pâte à modeler, sable, semoule)

En MAM, les assistants maternels **peuvent se répartir par petits groupes bien distincts de 3 ou 4 enfants** (d'où la nécessité de repenser l'organisation d'une journée).

Le lavage des mains des enfants peut être organisé de manière ludique, sous forme de jeux d'eau mais toujours de manière individuelle



CONSEILS

Choix des jouets et activités et nettoyage :

Les jouets sont choisis en fonction de leur facilité de nettoyage

Les jouets en tissu :

Supprimer les jeux non lavables (puzzles carton, peluches, livres papier...)

Privilégier les jouets qui peuvent être lavés en machine. Le lavage en machine à une forte température (60 °) est préconisé.

Les jouets en plastique :

Les laver avec produit un détergent désinfectant virucide .

Pour les plus petits qui mettent tout à la bouche , il est recommandé d'individualiser les jouets et de les laver 1 fois par jour de préférence au lave vaisselle . Sinon les nettoyer quotidiennement avec un produit détergent désinfectant compatible avec les surfaces alimentaires.

Les jouets à pousser :

Les proposer aux enfants sur des temps précis, et les nettoyer ensuite avant rangement

Structures mobiles ou fixes de motricité :

Il est préférable de l'enlever car son entretien peut s'avérer « sportif » et chronophage

EXTERIEUR

Privilégier les jeux d'extérieur dès que la météo le permet. Les promenades en poussette dans les espaces autorisés sont possibles avec une serviette mise dans la poussette si son support n'est pas lavable.



Consignes générales L'hygiène des locaux et surfaces

L'hygiène stricte des locaux permet de réduire les surfaces souillées et donc le risque de contamination

En plus du nettoyage régulier, les surfaces qui sont fréquemment touchées avec les mains doivent être nettoyées et désinfectées au moins 2 fois par jour

- + Nettoyage-désinfection des surfaces** avec un produit désinfectant à activité virucide selon la norme EN 14476 (à usage alimentaire pour les supports des cuisine et frigo)
Procéder plusieurs fois par jour à la désinfection des surfaces susceptibles d'être en contact avec les mains à l'aide de lingettes ou de bandeaux désinfectants, notamment des matériels et surfaces utilisés : matériel de cuisine , jouets, cuvettes de toilette, pots individuels, plan de change, poignées de portes, chaises, lits et mobiliers permanents

Porter une attention particulière aux surfaces en plastique et en acier et aux objets pouvant être mis à la bouche

- + Nettoyage- désinfection des sols .**
Ne pas utiliser d'aspirateur pour le nettoyage des sols, ni de balayage à sec (pas de nettoyeur à haute pression) pour la désinfection : utiliser des désinfectants respectant la norme de virucide EN 14476 ou de l'eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif
>>>>> pour 1 litre d'eau de javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide





Bonnes pratiques Entretien des locaux et du mobilier



- + **Aérer les pièces fréquentées par les enfants 3 à 4 fois par jour au moins 10 minutes**
- + **Procéder au nettoyage- désinfection quotidien des sols et surfaces**
- + **Nettoyer tous les jours le matériel utilisé sans oublier les cuvettes de toilettes et pots individuels, le matériel de cuisine, et les jouets en portant une attention particulière à ceux pouvant être portés à la bouche (plan de change, poignées de porte, tables, chaises, lits et mobiliers permanents)**
- + **Changer le linge dès que nécessaire (bavoirs, draps, gants, turbulettes et serviettes individuelles)
Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements**
- + **Veiller à l'approvisionnement des toilettes en papier et savon**
- + **Evacuation des déchets organiques (masques , couches , gants, lingettes , mouchoirs) : à jeter dans un double sac poubelle et évacuer les déchets hors de la présence des enfants
Veiller à se laver les mains après toute manipulation**

Les taches d'entretien répétées ne doivent pas faire oublier de bien ranger les produits d'entretien. Dans l'organisation quotidienne, le temps d'entretien va être augmenté. Cela doit être réfléchi par rapport à une bonne qualité d'accueil et à la charge de travail. Il sera nécessaire d'en parler avec les parents pour leur expliquer les contraintes actuelles. En MAM, le planning habituel d'entretien nécessitera d'être réadapté, les locaux d'accueil devant être lavés au quotidien. Supprimer ce qui n'est pas indispensable pour un gain de temps.



Bonnes pratiques Tenues professionnelles et linge

L'assistant maternel peut avoir une tenue de travail qu'il garde sur son temps d'accueil et qu'il met à laver avant de prendre une douche

Une tenue spécifique pour l'enfant au domicile ou à la MAM n'est pas obligatoire (selon le souhait du parent)

Avoir un sac nominatif pour mettre les blousons et chaussures des enfants afin que ces objets ne se touchent pas. En MAM, les casiers sont déjà identifiés mais il faudra éviter les portes manteaux où les vêtements peuvent se toucher.

Les draps housse de lits et turbulettes individualisés seront lavés au minimum une fois par semaine et dès qu'ils sont tâchés (pas de linge usagé qui reste à terre).

Privilégier un lit par enfant espacé d'un mètre les uns des autres au minimum

Selon la matière textile, laver le maximum de linge à 60° pendant 30 minutes.





En cas de **présence attestée du virus** :

- **l'usage d'un désinfectant virucide** sera impératif (norme NF EN 14476 avec fiche technique à respecter)

Les molécules actives sur le Covid-19 sont **des oxydants** comme :

- L'eau de javel dosé à 0,5 % >> 1 volume d'eau de javel à 2,6 % pour 4 volume d'eau
- L'alcool à 70 %
- Le peroxyde d'oxygène (filière éco certifiée) >> percarbonate de sodium



Le vinaigre blanc est inefficace pour éliminer le virus



L'assistant maternel sera attentif à l'apparition éventuelle de symptômes et à l'état de santé des enfants durant l'accueil

Signes évocateurs de Covid-19 :

Fièvre (> à 38°) ou sensation de fièvre ,Toux .

Autres signes respiratoires (une respiration rapide peut être un signe de gravité)

Courbatures, douleurs de type grippal

Sensation de perte du goût ou de l'odorat

S'il s'agit d'un enfant accueilli :

Toux, fièvre, difficultés respiratoires

Conduite à tenir :

Essayer d'isoler l'enfant du reste du groupe

Donner un antipyrétique conformément à l'ordonnance et à l'autorisation nominative de l'enfant dont vous disposez

Prévenir les parents afin qu'ils viennent chercher l'enfant

si refus du parent :

Prévenir la puéricultrice ou l'éducatrice référente de PMI . Elle feront le lien avec le médecin de PMI.



Bonnes pratiques

Protocole de nettoyage en cas de covid-19

En cas de confirmation d'un cas d'infection au COVID-19 chez un professionnel ou un enfant accueilli, les consignes de nettoyage sont les suivantes :



Entretien des locaux :

- Ne pas utiliser d'aspirateur pour le nettoyage des sols.
- Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :
- Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique (UU) imprégné d'un produit détergent
- Rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à UU et laisser sécher ;
- Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage à UU différent des deux précédents. A défaut, le produit virucide répondra à la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit).
- Tenue du personnel d'entretien : sur blouse à UU, gants de ménage résistants, lunettes de protection (en cas de risques d'éclaboussures de matières organiques ou chimiques), bottes ou chaussures de travail fermées.
- Élimination des bandeaux de lavage avec les DASRI ou selon une filière industrielle spécifique.

Entretien du linge :

- Manipuler le linge de l'enfant contaminé avec soin.
- Ne pas le serrer contre soi.
- Le rouler délicatement et l'amener directement à la machine à laver. Si la machine à laver n'est pas au même niveau ou bien si l'accès à la machine nécessite d'ouvrir manuellement plusieurs portes, mettre le linge dans un sac plastique. Mettre ensuite le linge directement en machine.
- Température de lavage : au moins 60°C pendant au moins 30 minutes.



Si un enfant présente de la fièvre ou de la toux à l'arrivée :

Demander au parent de repartir avec l'enfant et de prendre contact avec son médecin pour établir un diagnostic

Si le diagnostic posé est une infection Covid-19 (la confirmation biologique ne sera pas exigée), l'enfant devra être exclu jusqu'à sa guérison, et 14 jours minimum.

Si un parent présente des signes :

Le médecin qui suit le parent aura donné les consignes pour l'ensemble de la famille, l'enfant ne sera plus accueilli durant 14 jours

Si l'assistant maternel présente les symptômes du COVID-19 :

Il ne devra cesser l'accueil des enfants.

Il devra prévenir les parents employeurs et consulter un médecin traitant : n'appeler le 15 ou se présenter aux urgences qu'en cas de symptômes graves.

La durée de son arrêt de travail sera précisée par son médecin traitant.



Les services de PMI et le service accueil du jeune enfant restent fortement mobilisés, pour répondre à vos questions et vous accompagner dans cette mise en œuvre

Par téléphone :

Si vous exercez à domicile : standard du CDAS de référence ou directement la puéricultrice PMI

Si EJE référente : par mail en rappelant vos coordonnées téléphoniques

Si vous exercer en MAM : contacter l'EJE référente par mail en indiquant vos coordonnées téléphonique

Contact pour tout autre question : Mme LEGROS au ☎ 02 98 76 64 02 ou Mme MISSIO 02 98 76 23 18